

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal**

Séance du 2 juin 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 33
Excusés : 5
Non excusés : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le DEUX JUIN, à DIX-NEUF HEURES, les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 27 mai 2025 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - Maires adjoints

M. TABUY - M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - M. FRISSON - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. NOVAIS - M. DUMONT - M. FOUBERT - M. JACQUOT - Mme TCHOULA NJIA - M. LARGIER - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. ROUSSEAU - M. BOURDELET - Mme VENTURINI - Mme TOUPANCE - M. RIBOLLA .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. LEBOUCHER.

POUVOIRS :

M. ROUSSEAU	à	M. BACHELEY
M. BOURDELET	à	Mme ANANTHARAJAH
Mme VENTURINI	à	Mme PIOT
Mme TOUPANCE	à	Mme HEUCLIN
M. RIBOLLA	à	M. TASD'HOMME

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

SEANCE DU 2 JUIN 2025

N°2025_06_23

Ref : Direction des solidarités

Objet: Approbation des modifications de quotients familiaux après avis émis de la Commission Sociale Enfance

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121.22,

VU la délibération 2023_06_09-14 en date du 9 juin 2023 portant modification de la délibération 2020_09_21-15 concernant la création de la Commission Sociale Enfance et la désignation de ses représentants,

VU la délibération 2023_06_09-15 du 9 juin 2023 adoptant le règlement intérieur de la Commission Sociale Enfance,

VU l'avis émis lors de la Commission Sociale Enfance du 17 avril 2025

CONSIDERANT la nécessité de fournir des éléments de compréhension sur les difficultés rencontrées par les familles, permettant ainsi aux membres élus siégeant à la commission, d'émettre des avis sur des modifications de facturation des prestations consommées par les administrés concernés,

CONSIDERANT que cet avis doit être soumis à la validation du Conseil municipal,

CONSIDERANT l'avis de la commission services à la population du 20 mai 2025,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la modification de quotient familial proposée par la Commission Sociale Enfance du 17 avril 2025 pour une famille, d'un montant total de 366,64€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20250613-2025_06_02_23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 6 juin 2025

Gilles BORD

Le Maire de Pontault-Combault